



Monsieur Sébastien LECORNU
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 25 septembre 2026

Objet : Accompagnement des publics dans l'accès à l'indemnité carburant et financement des conseillers numériques

Monsieur le Premier ministre,

La mise en place de l'indemnité carburant destinée aux travailleurs qui utilisent leur véhicule dans le cadre de leur activité professionnelle constitue une réponse attendue face à la hausse des prix à la pompe. Elle concerne des professionnels indispensables à la vie quotidienne de nos territoires : infirmiers libéraux, aides à domicile, artisans ou encore professionnels itinérants.

Toutefois, l'existence d'une aide ne garantit pas qu'elle parvienne à celles et ceux auxquels elle est destinée. La dématérialisation de la demande, la complexité des critères d'éligibilité et la difficulté à réunir les pièces justificatives découragent une partie des bénéficiaires potentiels. Les taux de non-recours déjà observés en témoignent.

Face à ce constat, les communes et leurs centres communaux et intercommunaux d'action sociale se mobilisent, comme ils le font chaque fois qu'un dispositif national est créé. Ils informent les habitants, les orientent vers l'administration compétente, les accompagnent dans la constitution de leur dossier. Nos deux associations entendent encourager leurs réseaux à jouer ce rôle de proximité.

Nous souhaitons cependant appeler votre attention sur les conditions dans lesquelles cette mission est exercée. Une fois encore, les communes et les CCAS se substituent aux services de l'État pour garantir l'accès aux droits, sans que cette charge fasse l'objet d'aucune compensation. La mobilisation d'agents, les outils de gestion nécessaires au suivi et à l'évaluation des demandes, le temps consacré à l'accompagnement des personnes représentent un coût réel, entièrement supporté par les budgets locaux. Les plus petits CCAS, faute de personnel, ne sont pas en mesure d'assurer ce service, ce qui crée de fait une inégalité d'accès entre les territoires.

Nous tenons également à souligner que les maires se retrouvent en première ligne face aux éventuels dysfonctionnements du dispositif : refus d'aide, retards de paiement, ou demandes

émanant de catégories professionnelles exclues de son périmètre. Les communes et les CCAS ne peuvent être le seul guichet d'un dispositif dont ils n'ont ni la conception ni la maîtrise.

Dans ce contexte, la décision du Gouvernement de ne plus financer les conseillers numériques nous paraît particulièrement préjudiciable. Ces professionnels, souvent accueillis dans les mairies, les CCAS et les espaces France Services, sont précisément ceux qui permettent aux personnes éloignées du numérique d'accomplir leurs démarches en ligne. Alors que l'accès à l'indemnité carburant, comme à la plupart des droits, repose désormais sur une procédure dématérialisée, supprimer ce soutien revient à affaiblir l'un des principaux leviers de lutte contre le non-recours.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Premier ministre :

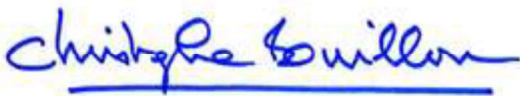
- De maintenir le financement par l'État des conseillers numériques ;
- De définir, en concertation avec nos associations, le rôle attendu des communes et des CCAS dans l'accompagnement des bénéficiaires, avec des interlocuteurs clairement identifiés au sein des administrations compétentes ;
- De prévoir une compensation des moyens humains et techniques mobilisés par les collectivités pour garantir l'accès à ce dispositif.

Une aide publique ne doit pas seulement exister dans un communiqué ministériel ; elle doit parvenir jusqu'à celles et ceux qui en ont besoin. Les communes et leurs CCAS y sont prêts, à condition que l'État assume pleinement ses responsabilités à leurs côtés.

Nous nous tenons à votre disposition, ainsi qu'à celle de vos services, pour échanger sur ces propositions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.

Christophe BOUILLON



Président de l'APVF
Maire de Barentin

Luc CARVOUNAS



Président de l'UNCCAS
Maire d'Alfortville